

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 24 MAI 2018**

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### **1. APPEL**

Sur 48 membres, 33 sont présents dont 2 arrivés en cours de séance, 9 sont excusés et 6 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Mme Nicole Cattano, vice-syndique, prend la parole. Elle excuse M. Georges Cherix absent pour des raisons médicales. Elle informe le Conseil que la séance annoncée par M. Cherix lors du dernier Conseil, concernant la densification de la Croix du Péage, a été reportée courant juin 2018. Un rapport au sujet des lignes à hautes tensions de la société Alpiq est en attente.

Concernant l'administration, elle informe le Conseil que Mme Sandrine Bühler, est absente pour raisons médicales, pour une durée indéterminée. Une remplaçante sera engagée, avec un contrat à durée déterminée, jusqu'à ce que Mme Bühler puisse reprendre ses fonctions.

Elle rappelle les horaires du guichet de l'administration : mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 et le mercredi du 07h00 à 10h00. Elle demande de bien respecter ces horaires.

Concernant son dicastère de la police, au sujet de la nouvelle Loi d'application concernant le littering, la police a axé son travail sur la prévention, depuis le début de l'année. À partir du 1<sup>er</sup> mai, tous les contrevenants seront amendés.

La PolOuest organise des portes ouvertes, afin de présenter les locaux, les différentes infrastructures, les conducteurs de chiens, la patrouille des cyclistes et une simulation de chocs, le 2 juin, le 6 octobre et le 17 novembre 2018 sur inscription: [www.polouest.ch](http://www.polouest.ch)

La PolOuest invite tous les membres du Conseil général à participer à une démonstration nommée « Merle Blanc » organisée pour les élèves de 4<sup>e</sup> Harmos au collège Roséaz à Bussigny, le 14 juin entre 14h30 et 15h00. Il s'agit d'une simulation de choc entre piéton, représenté par une poupée, et un véhicule. Sur inscription jusqu'au 7 juin: [www.polouest.ch](http://www.polouest.ch)

Mme Susanne Perrudet annonce que la société BBHN a été mandatée pour établir les plans de réaménagement des rues du village. À réception de ses plans, ils seront affichés aux piliers publics. Le coût s'élève à frs. 3'532.55.

Elle avise que les agences des assurances sociales seront regroupées à Renens dès le 3 septembre 2018.

Concernant l'antenne Appolo, l'implantation de celle-ci dans notre région est suspendue jusqu'au résultat de l'audit du contrôle cantonal des finances.

MM. Christian Baur et Vincenzo Camuglia n'ont pas de communication.

### **3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Pour la PolOuest, c'est M. Jacques Romon qui lit le rapport annexé.  
Pour l'ORPC, c'est M. Pierre David qui lit le rapport annexé.

### **4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Il s'assure que tous les Conseillers ont bien reçu les annexes qui manquaient, le lendemain de la réception de la convocation à cette séance.

Il répond à une question posée, à savoir pourquoi certains Conseillers travaillent plus souvent que d'autres. Il rappelle que le Conseil Général compte 48 membres à ce jour, qu'après avoir soustrait les membres du bureau et ceux des commissions permanentes, le choix est restreint pour nommer une commission de 5 personnes, d'autant plus que 10 préavis ont été établis depuis le début 2018.

Il informe que les points 10 et 11 vont être inversés dans l'ordre du jour, car si le point 11 ne devait pas être accepté par le Conseil, le point 10 n'aurait plus lieu d'être.

### **5. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour, tel que modifié ci-dessus, est accepté à l'unanimité.

### **6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 7 DECEMBRE 2017**

Mme Susanne Perrudet signale une erreur en page 2 : le nom de la fondation est Appolo et non Appolon.

Le procès-verbal, ainsi corrigé, est accepté.

### **7. ASSERMENTATIONS**

Personne ne désire être assermenté. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 48 membres à ce jour.

### **8. PREAVIS 2/2018 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE FRS. 13'000.00 POUR L'INSTALLATION, DANS LE JARDIN DU SOUVENIR, D'UN EMPLACEMENT PERMETTANT LA POSE DE PLAQUETTES RAPPELANT LA MEMOIRE DES DEFUNTS**

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia. Il demande la lecture du rapport de la commission.

M. Eric Jan donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Eric Jan ajoute une précision au rapport qu'il vient de lire. Il s'agit bel et bien de granit, et non de marbre.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande si pour les défunts qui reposent déjà au jardin du souvenir, il y a la possibilité de graver une plaquette.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est possible.

À la demande de M. Pierre David, M. Vincenzo Camuglia présente une image du projet.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 2/2018 est accepté, moins 2 abstentions.

## **9. PREAVIS 3/2018 RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DU REGLEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE BUSSIGNY-VILLARS-STE-CROIX**

Le Président passe la parole à Mme Nicole Cattano. Elle précise que ledit règlement a été adopté par le Conseil Général en mars dernier. Malgré une pré-validation du Canton, une modification a été demandée, par ce dernier, lors de la validation finale.

Mme Dominique Grünenfelder donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 3/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 3/2018 est accepté moins 1 abstention.

## **10. PREAVIS 6/2018 CONCERNANT LA CONVENTION RELATIVE AU PLAN PARTIEL D'AFFECTION « CŒUR DU VILLAGE »**

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia, qui demande la lecture du rapport.

Mme Monique Romon donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 6/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Margarete Poget ne se souvenant plus des détails, depuis le temps que ce dossier est ouvert, demande s'il est possible de rappeler les aménagements prévus sur cette place.

M. le Président lui répond : comme la mise à l'enquête.

M. Vincenzo Camuglia précise : comme dit dans le rapport, il y a aura 4 mini-paniers de basket exigés par le Canton, pour les écoliers. Pour le reste, c'est conforme à la mise à l'enquête, avec les modifications demandées par les opposants.

Mme Yolande Riche demande qu'il soit précisé tous ce qui sera sur ce terrain. Elle rappelle que sur les plans de la mise à l'enquête de 2015, il n'y avait qu'un terrain de basket.

M. Vincenzo Camuglia répond que, sur les plans de la mise à l'enquête, il est écrit : terrain multifonctionnel, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas qu'un seul jeu mais plusieurs. Et, dans le règlement qui a déjà été accepté au printemps, il est mentionné également plusieurs jeux. Par exemple, pour le volley-ball, il n'y a pas d'installation fixe, mais mobile. Ce qui respecte la mise à l'enquête et le règlement déjà accepté.

Mme Riche demande qu'il soit précis de manière exhaustive les jeux prévus.

M. Camuglia répond qu'il y aura un terrain de basket, de badminton et de volley-ball.

M. le Président intervient et demande ce qui va être installé sur ce terrain. Tout en sachant que sur l'autre partie il y aura le terrain de foot.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il y aura 4 mini-paniers de basket et 2 grands paniers et un terrain de foot avec les modifications demandées par les opposants.

M. le Président résume ce qu'il y aura de fixe : 4 mini-paniers et 2 grands paniers de basket ainsi que 2 buts de foot.

M. Vincenzo Camuglia répond par l'affirmative.

Mme Nicole Cattano intervient. Selon le rapport, il est prévu 2 emplacements pour des poteaux afin d'y accrocher un filet, avec là plusieurs possibilité de jeux. Dès lors, elle ne pense pas qu'il soit possible d'être exhaustif étant donné les possibilités multiples de jeux sur une place en dure et la possibilité qu'offre un filet qui pourra être réglé à différentes hauteurs.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen intervient. Après tant d'année de procédure, d'oppositions, de rencontres, il pense qu'il serait bien de pouvoir répondre de manière plus précise et non par un à peu près. Il ajoute qu'avec un filet et des tubes, il y aura un marquage au sol. Selon lui, il est possible de répondre de manière plus précise, étant donné qu'il existe un plan et que M. Camuglia sait ce qu'il a prévu de faire installer. Et, il ajoute encore, que mis à part les opposants, peu de personnes ont consulté le dossier de la mise à l'enquête.

M. Vincenzo Camuglia annonce que le préavis pour les installations, conforme à la mise à l'enquête, est en cours. Il montre un plan sur une feuille à l'assemblée.

Après une remarque d'un Conseiller sur sa présentation, M. le Président répond qu'une présentation détaillée sur les installations n'était pas prévue pour ce soir, étant donné qu'un préavis est en cours.

Mme Margarete Poget demande pour quels âges et pour combien d'enfants, de jeunes, cette place sera aménagée.

M. Le Président répond pour le même nombre qu'actuellement mais dans de meilleures conditions.

Mme Poget demande plus de précision.

M. Claudio Perna intervient. Il pense que c'est les enfants scolarisés dans notre village qui vont surtout utiliser cette place.

M. le Président ajoute que cette place sera également utilisée par les membres de la gym hommes.

M. Vincenzo Camuglia précise que les 4 mini-paniers de basket sont exigés par le Canton pour les écoliers.

Mme Nicole Cattano répond à Mme Poget qu'il y a 4 classes d'environ 20 élèves dans notre commune qui utiliseront cette place lors des cours de gymnastique.

M. Eric Jan intervient. Il rappelle que l'objet du préavis est l'acceptation d'une convention et il demande si les 11 points de ladite convention sont respectés par le projet.

M. Vincenzo Camuglia répond par l'affirmative.

Donc selon M. Jan, si les 11 points sont respectés, nous pouvons passer au point suivant. Par contre si ce n'est pas le cas, d'autres questions devront être posées au chapitre suivant.

Mme Nadia Schmid se questionne quant aux heures soit lundi à vendredi jusqu'à 22h00 et le samedi et dimanche seulement jusqu'à 20h00.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est une exigence des opposants, qui a été acceptée par la Municipalité.

M. Cédric Romon intervient. Les opposants se sont renseignés sur les aménagements existants dans d'autres communes du canton afin d'en faire parts à leur Municipalité. Il rappelle que cette place est située au centre du village avec des habitations tout autour, et que le samedi soir, ces habitants n'ont peut-être pas envie d'avoir toute « *la ménagerie* » du village.

Mme Schmid demande alors pour quelles raisons 22h00 en semaine.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen répond que 22h00 c'est l'heure de police et que la gym hommes utilise déjà cette place au-delà de 20h00.

M. André Favez ajoute que selon le rapport SDE sur le bruit, l'utilisation de cette place était autorisée jusqu'à 20h00 et les opposants ont accepté jusqu'à 22h00.

M. le Président remercie les opposants pour avoir accepté ces 2 heures.

M. Claudio Perna s'adresse aux opposants quant à la clause sur les compétitions. Il espère qu'ils ont tenu compte que les enfants scolarisés participent aux joutes sportives qui peuvent se dérouler sur une semaine et que la société de gym hommes organise une fois dans l'année les joutes sportives pour les enfants. Il peut, dès lors, y avoir de la « compétition » durant un laps de temps. Il espère que les opposants ne seront pas « à cheval » sur le fait de dire qu'il n'y a aura pas de compétition du tout.

M. Cédric Romon répond au nom des opposants. Cette clause a pour but d'éviter l'organisation de tournois durant le week-end avec cantine et bastringue.

M. Perna précise : sauf dans le cadre de la société de gym.

M. Cédric Romon répond : on est d'accord.

Mme Yolande Riche précise que les opposants ont accepté l'heure de fin à 22h00, après discussions, car ils savent que la gym homme a pour habitude de s'entraîner à l'extérieur dès 20h00.

M. Claudio Perna ajoute qu'il est parfaitement conscient et remercie les opposants sur ce point. Il veut mettre au point le terme « compétition » afin d'en connaître les limites précises.

Mme Riche demande si des joutes scolaires peuvent être considérées comme des compétitions.

M. Perna répond par l'affirmative. Il peut y avoir en semaine jusqu'à 60 élèves qui font du bruit, effet ménagerie, de 9h00 à 16h00.

Mme Riche ajoute qu'il s'agit d'une utilisation normale.

M. le Président pense que c'est bien que cela ait été précisé. Il remercie les intervenants.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 3/2018 est accepté moins 1 abstention.

## **11. PREAVIS 5/2018 CONCERNANT LA PRESCRIPTION MUNICIPALE RELATIVE A L'UTILISATION DE LA PLACE DE SPORTS DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION « CŒUR DU VILLAGE »**

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia. Il demande la lecture du rapport de la commission.

Mme Monique Romon donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 5/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 5/2018 est accepté moins 3 abstentions.

Au nom de la Municipalité Mme Nicole Cattano remercie les membres du Conseil Général d'avoir accepté ces deux préavis, c'est une joie et un soulagement, afin de pouvoir aller de l'avant dans ce dossier.

## **12. PREAVIS 7/2018 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE FRS. 104'000.00 POUR L'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU POTABLE « NOUVELLE GENERATION » POUR LE REMPLACEMENT DES ANCIENS.**

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia. Il demande la lecture du rapport de la commission.

M. Vincenzo Cattano donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 7/2018. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 7/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Monique Romon demande ce que veut dire : que la Municipalité peut demander un contrôle des installations.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen répond que dans chaque immeuble, à l'entrée des installations d'eau, il doit être installé un appareil avec un clapet de sécurité dit « anti-retour ». Pour le cas où cette installation fait défaut, en cas de coupure d'eau, il peut y avoir un retour des eaux usées dans les eaux potables. Il précise encore qu'il est fort possible que dans de très anciennes maisons, cette installation manque, et c'est pour cela qu'un contrôle des installations s'avère nécessaire.

M. Pierre David félicite la commission qui s'est chargée de l'étude de ce dossier, surtout les détails donnés, par contre il ne comprend pas la remarque concernant la commune de Mex.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen répond que cette commune ne s'est pas pourvue d'appareils pouvant relever elle-même les données, elle doit faire appel à un tiers.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 7/2018 est accepté à l'unanimité

### **13. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS**

Aucun n'est formulé.

### **14. DIVERS**

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Romon annonce qu'il a pris la décision de démissionner du Conseil Général après plus de 50 ans en tant que membre, au prochain Conseil. Il ajoute, qu'il faut prévoir son remplacement à la commission permanente de PolOuest.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la séance à 21 h 00.

Le Président

La Secrétaire

Nicola Cassetta

Anita Cochard